

2022/01/24

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la Municipalité tenue au lieu et à l'heure des séances, lundi le **24 janvier 2022**, à 19 h, sous la présidence du maire, Gino Moretti.

Sont présents :

Ginette Caza,	district 1	Sylvie Tourangeau,	district 4
Marius Trépanier,	district 2	Anne-Marie Leblanc,	district 5
Audrey Caza	district 3	Lyne Cardinal,	district 6

Le secrétaire d'assemblée : Denis Lévesque

Le maire s'assure que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation dans le délai prescrit, selon les recommandations de l'ADMQ, une convocation pour une séance extraordinaire ne doit pas être convoquée par courriel.

Les membres présents forment le quorum.

---

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée extraordinaire est déclarée régulièrement constituée par le président de l'assemblée. Il est 19 h 10.

2022-01-389

---

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par le conseiller, Marius Trépanier.

Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance extraordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Avis de motion et présentation du projet de règlement #545 – Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux de Saint-Anicet ;
4. Clôture de l'assemblée.

Adoptée

---

#### **AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #545 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS MUNICIPAUX DE SAINT-ANICET**

Conformément à l'article 445 du Code municipal, je soussigné, Gino Moretti, maire, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, sera soumis, pour adoption, le règlement #545 – Code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux de Saint-Anicet.

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public à l'Hôtel de Ville.

---

#### **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée déclare la clôture de l'assemblée extraordinaire.

Il est 19 h 15.

---

Gino Moretti  
Maire

---

Denis Lévesque  
Secrétaire d'assemblée

Je, Gino Moretti, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.